

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 5 novembre 2014

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Christophe DARIO, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE

**Excusés** : Claude CONQUET,

**Absent** : Patrick TOULET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 2 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

### Décisions par délégation.

Concernant les changements de locataires des appartements de la commune.

- Première délégation : Monsieur L'INTRUISEUR a quitté son appartement le 10 octobre. L'état des lieux a été réalisé. Il a intégré un appartement plus grand au rez-de-chaussée le 11 du même mois. Montant du loyer : 444,43 €. Concernant la caution du même montant, le locataire ne sera redevable que de la différence entre celle-ci et celle de son précédent appartement (342,19 €), soit 102,24 €.
- Deuxième délégation: Monsieur MERCADIER Mickaël a intégré un appartement au 1<sup>er</sup> novembre. Montant du loyer: 343,80 €. Caution : même montant.
- Troisième délégation : Madame Stéphanie DAGORNE a quitté son appartement le 10/10. L'état des lieux a été réalisé. La caution de 441,78 € viendra solder une partie des loyers non perçus. Le solde définitif lui sera réclamé.

Les différents loyers de ces appartements nouvellement attribués seront révisés aux dates anniversaires d'installation en 2015.

### Virement de crédit.

Le Conseil Municipal donne son accord à Madame le Maire pour procéder à un virement de 100€ du compte 61523 (entretien et réparation voies et réseau) sur la section investissement. Cette somme permettra de solder le programme voirie.

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien et réparation voies et réseaux	61523	-100,00 €		
Installation matériel et outillage	2315	100,00 €		
Virement de la section de fonctionnement	023	100,00 €		
Virement de la section d'investissement			021	100,00 €

### **Délibération allocation de conseil et confection du budget du comptable du trésor.**

Le Comptable du Trésor ayant changé au mois de septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour lui verser l'indemnité annuelle, au prorata du temps écoulé.

### **Renouvellement de la Taxe d'Aménagement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a pas souhaité l'augmentation de cette taxe, et a décidé, à l'unanimité de reconduire le taux de 1,3%.

### **Remboursement frais agent.**

L'agent communal, suite à des problèmes de santé a consulté la médecine du travail. L'employeur se doit de prendre en charge le montant de la consultation (23€) ainsi que les frais de déplacement (21,12€). La commune de Concots étant aussi employeur prendra en charge ces dépenses au prorata du nombre d'heures.

### **Participation au financement d'un séjour sportif et culturel.**

Le Collège Sainte Thérèse de Lalbenque a transmis une demande de participation pour ce séjour. Le Conseil Municipal ayant déjà accordé une participation pour l'Ecole Publique, décide d'accorder le même montant. Un élève de la Commune fréquentant cet établissement, la dépense s'élèvera à 92€.

### **Avenant à la Convention « Service Internet » avec le Centre Départemental de gestion de la Fonction Publique du Lot.**

Après lecture de cet avenant par Madame le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour signature. Cet avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Demande concession au cimetière.**

Madame Francine FARGE a transmis un courrier demandant la possibilité d'achat d'une nouvelle concession au cimetière de Cremps. Compte-tenu du nombre très faible de concessions disponibles, compte-tenu que la famille de Madame FARGE est propriétaire de 3 concessions, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande, afin de favoriser des résidents de la commune qui n'ont pas de concessions à ce jour. Un courrier sera envoyé à Madame FARGE.

### **Redevance ordures ménagères.**

Le Conseil Communautaire, lors de sa dernière réunion, a voté pour le maintien de mode de calcul actuel de la redevance. Elle continuera à être dissociée de la taxe foncière et fera l'objet d'un appel particulier.

La liste communale de cette redevance a été revue et mise à jour.

### **Devis Débroussaillage/Epaveuse.**

Deux devis ont été reçus des entrepreneurs locaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté et retenu l'Entreprise Nicolas GILES. 7 voix pour, 2 abstentions.

### **Cérémonie du 11 novembre.**

Elle aura lieu à 11h30 au monument aux morts de la commune et sera suivie d'un apéritif.

### **Illuminations de Noël.**

Le Conseil Municipal décide de faire installer deux guirlandes dans le bourg. Compte-tenu du coût de location de ce matériel, il recherchera pour l'année prochaine la possibilité d'acquérir ce matériel, et réaliser ainsi des économies.

### **Préparation du bulletin municipal.**

Afin de pouvoir le distribuer avant Noël, il s'avère nécessaire que la mise en page soit terminée vers le 15 décembre.

### **Cérémonie des vœux.**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reconduire cette manifestation comme les années précédentes, à savoir un repas convivial à la salle des fêtes. Une première date est envisagée: le 18 janvier 2015. Elle demandera confirmation.

### **Questions diverses.**

Le Football Club de Lalbenque Fontanes a sollicité la location de la salle des fêtes pour un week-end, et ce à titre gracieux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord pour accepter cette demande location, mais à titre onéreux. Il ne peut louer à titre gracieux, alors que dans le même temps, les associations de la commune rémunèrent l'utilisation de la salle.

Travaux de l'Iffernet au Mas de Not. Ils sont presque terminés. Madame le Maire souhaite mettre en avant le sérieux des entreprises qui ont effectués ces travaux. Elles ont tenu compte des souhaits des riverains. La réception de ce chantier doit avoir lieu prochainement ;

A 23h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.